

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 585 promulguant l'arrêté ministériel portant ministériel portant modification et complément à l'arrêté du 16 juin 1951 concernant les services auxiliaires accomplis au titre du Ministère de la France d'Outre-Mer et susceptibles d'être validés pour pensions du régime général des retraites de l'Etat.

n° 585

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 mai 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 1B septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué, en Côte Française des Somalis, l'arrêté ministériel en date du 13 novembre 1951 portant modification et complément à l'arrêté du 16 juin 1951 concernant les services auxiliaires accomplis au titre du Ministère de la France d'Outre-Mer et susceptibles d'être validés pour pensions du régime général des retraites de l'État (J.O.R.F. du 3 mai 1952, p. 4542).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.